

Le Quotidien

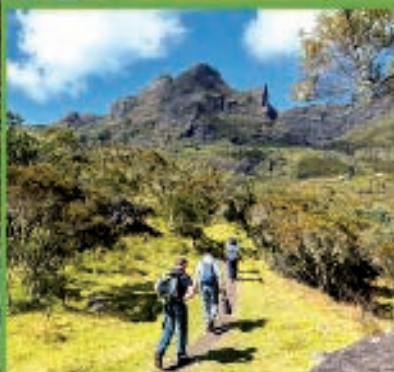
DE LA RÉUNION ET DE L'OcéAN INDIEN

www.lequotidien.re

SPÉCIAL BIODIVERSITÉ - SUPPLÉMENT GRATUIT AU QUOTIDIEN N°14508 DU MARDI 25 AOÛT 2020



ESPACES
NATURELS
SENSIBLES



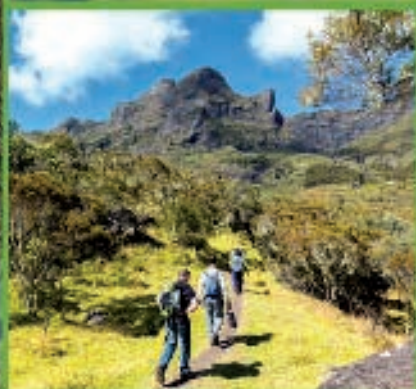
LE DÉPARTEMENT
PROTÈGE UNE BIODIVERSITÉ
UNIQUE AU MONDE

visu

HORS SÉRIE



ESPACES
NATURELS
SENSIBLES



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

LE DÉPARTEMENT
PROTÈGE UNE BIODIVERSITÉ
UNIQUE AU MONDE

LE DÉPARTEMENT, ACTEUR MAJEUR DE LA CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA BIODIVERSITÉ

La Réunion est réputée au niveau mondial pour sa biodiversité exceptionnelle, reconnue comme prioritaire en terme de conservation des milieux naturels. Pour préserver ce patrimoine extrêmement fragile, le Département développe depuis 1991 une politique ambitieuse de protection et de valorisation des E.N.S. (Espaces Naturels Sensibles) et s'appuie sur un réseau de gestionnaires, des professionnels passionnés.

Les **Espaces Naturels Sensibles** sont des milieux naturels remarquables, menacés ou vulnérables présentant un réel intérêt patrimonial, paysager, floristique, faunistique, et dont la fragilité justifie la mise en œuvre de mesures de protection.

Vous connaissez sûrement les E.N.S. les plus emblématiques : la forêt de Sans-Souci, la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang-Saint-Paul, Le Dimitile, les forêts de Bélouve, de Dioré, les Salines de la Pointe au Sel, l'Etang du Gol, le Domaine Fleurié...

Nos priorités : Préserver, Aménager, Entretien et Sensibiliser

Le Département est le premier propriétaire forestier de l'île (95 % des forêts publiques)

Plus de 100 000 ha d'Espaces Naturels Sensibles constitués en grande partie de forêts mais aussi de milieux remarquables tels que prairies, zones humides, rivières, récifs coralliens...

Le Département et l'Europe, les principaux financeurs de la préservation et de la valorisation de la biodiversité et des milieux naturels de La Réunion

Près de 20 millions d'euros investis chaque année.



© Direction de la Photos : D.R.



LE MOT DU PRÉSIDENT

“ NOUS SOMMES TOUS RESPONSABLES ET ACTEURS DE LA PROTECTION DE CETTE TERRE RÉUNIONNAISE ”



A lors que nous célébrons le dixième anniversaire de l'inscription de nos “ Pitons, Cirques et Remparts ” au patrimoine mondial de l'Unesco, le Département de La Réunion tient à réaffirmer son engagement à préserver et à valoriser la biodiversité réunionnaise.

À travers un vaste programme d'investissement d'un montant annuel de près de 20 millions d'euros, la Collectivité départementale assure la protection de la biodiversité exceptionnelle de notre île, notamment la lutte contre les espèces invasives. Cet engagement, c'est aussi l'aménagement et l'entretien de près de 1 000 km de sentiers et de 365 sites de pique-nique, afin qu'ils soient accessibles au plus grand nombre, et notamment aux personnes à mobilité réduite.

C'est aussi contribuer à la transition écologique et solidaire pour effacer l'empreinte carbone de la collectivité grâce au Plan de reboisement d'1 million d'arbres d'ici 2024.

Il s'agit également pour le Département d'encourager le développement du tourisme et de l'économie verte à travers le développement des gîtes et des filières (bois, miel...) ainsi que le soutien au sport de nature qui constitue un atout essentiel pour l'attractivité de l'île.

Mais la politique environnementale du Département, c'est avant tout l'humain, des femmes et des hommes qui se consacrent à l'intérêt général, la sauvegarde du bien commun. Je salue à ce titre l'engagement des agents du Département, de l'ONF, de la SPL EDDEN et de tous nos autres partenaires.

Mais surtout, c'est l'engagement de chaque Réunionnais. Nous sommes tous responsables et acteurs de la protection de cette terre réunionnaise, à commencer par nos enfants que nous nous efforçons de sensibiliser à travers différentes opérations (bwa de kartié, dotation biodiversité). Car, au final, l'avenir de notre île appartient à toutes les générations, passées, présentes et futures.

CYRILLE MELCHIOR, Président du Conseil départemental

| SOMMAIRE |

4 - 5

UNE BIODIVERSITÉ PORTEUSE D'IDENTITÉ

6 - 9

PLAN DE REBOISEMENT

10 - 11

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

12 - 15

NOTRE BIODIVERSITÉ EN PHOTOS

16 - 17

UNE BIODIVERSITÉ EN DANGER

18 - 19

LES AIRES ACCESSIBLES AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

20 - 21

L'ENTRETIEN DES SENTIERS DU GRAND RAID

22 - 23

LES GÎTES DÉPARTEMENTAUX

24

LES PRODUITS DE LA BIODIVERSITÉ

25

LES PARTENAIRES DU DÉPARTEMENT

26

LES WEEK-ENDS NATURES

Photos de couverture : © Bruno Bamba - Département de La Réunion et Marie Lacoste - CBNM (photo centrale)





© BRUNO BAMBAZ / DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

BIODIVERSITÉ

UNE BIODIVERSITÉ PORTEUSE D'IDENTITÉ

LA BIODIVERSITÉ RÉUNIONNAISE EST EXCEPTIONNELLE MAIS DEMEURE FRAGILE ET MENACÉE. LA PROTECTION DE CE PATRIMOINE EST DONC UN ENJEU MAJEUR AUQUEL LE DÉPARTEMENT RÉPOND DANS LE CADRE DE SES COMPÉTENCES RÈGLEMENTAIRES EN MATIÈRE DE PROTECTION ET DE VALORISATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES.

Priorité mondiale en terme de conservation de la biodiversité, La Réunion fait partie des 35 hotspots de biodiversité. Ses Pitons, Cirques et Remparts sont classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Malgré les efforts déployés depuis près de 30 ans, près du tiers des espèces endémiques reste encore menacé d'extinction. Compétent au titre de la loi pour mener une politi-

que de protection et de valorisation des espaces naturels sensibles, en vue de leur ouverture au public, Le Département de La Réunion est le chef de file de la préservation de la biodiversité de La Réunion. Principal financeur, aux cotés l'Europe, des programmes de travaux mis en œuvre pour préserver et valoriser la biodiversité des espaces naturels, le Département consacre 20 M€ par an

aux travaux de lutte contre les espèces invasives, à la conservation, la restauration, la valorisation et à la sensibilisation des milieux naturels, tout comme aux aménagements pour l'accueil des publics à l'entretien des sentiers, des sites touristiques, des ouvrages de sécurité et de voirie forestière. Ses actions s'appuient sur un outil financier spécifique, la Taxe d'aménagement, assise sur

les autorisations d'urbanismes (principalement les permis de construire) et dont le produit est, aux termes de la loi, affectée au financement de la politique E.N.S. Il est également responsable du réseau de gestionnaires d'espaces naturels qui regroupe l'ONF, les associations gestionnaires d'ENS, les deux réserves nationales (Etang de Saint-Paul et la Réserve marine) et la SPL EDDEN.

QU'EST-CE QU'UN ESPACE NATUREL SENSIBLE ?

● C'est un milieu naturel remarquable menacé ou vulnérable présentant un réel intérêt patrimonial, paysager, floristique, faunistique, et dont la fragilité justifie que le Conseil départemental y mette en œuvre sa politique de protection et de sauvegarde des habitats remarquables. Le Département de La Réunion joue ainsi depuis 1991 un rôle majeur dans la préservation de ces milieux naturels exceptionnels et uniques au monde.



© BRUNO BAMBIA / DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

UNE POLITIQUE DE VALORISATION EN 3 AXES

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

● Le premier consistera en la protection de la valeur universelle exceptionnelle des milieux naturels en enrayant la perte de la biodiversité. Soit une stratégie partagée de travaux de préservation des milieux naturels et des actions de communication visant à sensibiliser la population aux enjeux de la biodiversité. Ces actions ont permis de conserver un endémisme record au niveau mondial, de préserver une végétation de forêt primaire et le classement des Pitons, Cirques et Remparts de La Réunion au Patrimoine Mondial de l'Unesco.

PRIORITÉ AUX GRANDS SITES NATURELS EMBLÉMATIQUES

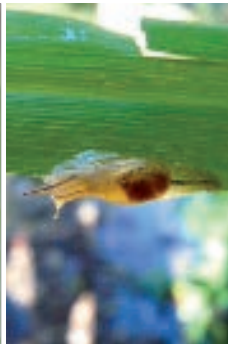
Le second volet de cette politique est consacré à l'aménagement des grands sites touristiques et à la valorisation des paysages remarquables. Les espaces naturels et paysages réunionnais sont un élément substantiel d'attractivité de la destination. Le Département a identifié comme prioritaire l'aménagement de grands sites naturels emblématiques, tels que le Pas de Bellecombe Jacob et le Maïdo dans une démarche de préservation des milieux naturels. Il entend également déve-

lopper des équipements structurants relatifs à l'aménagement et à l'équipement des espaces naturels permettant d'accueillir dans des conditions optimales tous les publics, dont les Personnes à Mobilité Réduite et les déficients visuels. Des outils innovants de découverte et d'interprétation des patrimoines y sont par ailleurs développés. L'aménagement et l'entretien des itinéraires de randonnées constitue également une priorité pour la Collectivité départementale. Les 987 km de sentiers proposés au public, bénéficient sans nul doute d'un niveau d'investissement supérieur à la majorité des autres départements français

VALORISER LES PRODUITS DE LA BIODIVERSITÉ

Le troisième axe de cette politique consiste en la valorisation des espaces naturels afin d'en faire un levier pour la création d'activités innovantes, génératrices d'emplois et de richesses. En autorisant sur ses espaces naturels, le maintien ou l'installation d'activités agricoles traditionnelles ou novatrices, respectueuses de l'environnement. En accompagnant le développement de produits de la biodiversité à fort potentiel issus des espaces naturels tels que le miel, le bois, le sel, la vanille ou les plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

PHOTO : © GESTIONNAIRES DE ENS ET DR



PROJET DE REBOISEMENT

LE DÉPARTEMENT S'EST FIXÉ L'HORIZON 2024 POUR MENER À BIEN UN PROJET DE REBOISEMENT DE GRANDE AMPLEUR. CELUI DE PLANTER 1 MILLION D'ARBRES ENDÉMIQUES ET INDIGÈNES EN MILIEU NATUREL BIEN SÛR, MAIS ÉGALEMENT DANS LES ESPACES PUBLICS URBAINS ET PÉRIURBAINS. UN OBJECTIF TOUT AUSSI AMBITIEUX QU'INDISPENSABLE À LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ EXCEPTIONNELLE DE LA RÉUNION.



© SONIA FRANÇOISE



UN PLAN DE REBOISEMENT POUR L'ÎLE DE LA RÉUNION

Inscrite depuis 2010 au Patrimoine mondial par l'UNESCO pour ses pitons, cirques et remparts qui couvrent plus de 40% de sa surface, La Réunion est également remarquable par son extraordinaire biodiversité. Elle fait en effet partie des 35 hotspots de biodiversité terrestre mondiale et recèle un taux record d'endémisme avec 28 % des espèces vasculaires, 37 % des coléoptères et 45 % d'oiseaux. On compte égale-



OBJECTIF ZÉRO CARBONE

Ce plan, permettra d'effacer l'empreinte carbone de la Collectivité à terme, en partant de la maîtrise des émissions de carbone, associé à la séquestration des émissions résiduelles.

Le coût total du plan 1 Million d'arbres est à ce stade estimé à 30 millions d'euros (études, production et achat de plants, préparation de terrain, dégagements, entretien)

© BRUNO BAMBA / DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

ment une extrême diversité de milieux terrestres avec 130 types d'habitats identifiés. Enfin, la végétation indigène couvre 30 % de la surface de l'île en forêt primaire. Ce patrimoine se doit d'être sauvegardé et valorisé, tant pour ses atouts naturels qu'économiques et touristiques. Une tâche qui incombe au Département, en sa qualité de premier propriétaire forestier de l'île. La Collectivité possède en effet 95 % des forêts, ce qui représente

environ 100 000 hectares, soit 40 % du territoire de l'île, dont près de 80 % constituent le cœur du Parc National de La Réunion. Après avoir œuvré plus de 20 ans en ce sens le Département a pris la décision d'amplifier cette politique de préservation et de valorisation en développant un programme de reboisement ambitieux : la plantation d'un million d'arbres d'espèces endémiques et indigènes d'ici 2024. Un projet qui s'inscrit dans l'anticipation des

effets attendus du réchauffement climatique, comme dans une plus grande implication des Réunionnais. Un plan quinquennal qui répond en grande partie aux enjeux de la transition écologique et solidaire du territoire et s'inscrit dans la Trajectoire Outre-mer 5.0.

Un programme de reboisement ambitieux

Force est de constater aujourd'hui l'impact croissant des espèces exotiques enva-

hissantes. Qu'elles aient été introduites volontairement ou par accident, certaines de ces plantes étouffent les milieux naturels indigènes au point de les menacer, voire de les faire progressivement disparaître. Afin de stopper ce processus, il apparaît comme crucial de promouvoir et donc de planter massivement les espèces endémiques et indigènes de La Réunion et, de manière plus globale, de la totalité de l'archipel des Mascareignes.



PHOTO : © CHRISTIAN FONTAINE - CBMM

BOIS DE NÈFLES (*Eugenia buxifolia*) ENDÉMIQUE DE LA RÉUNION

PROJET DE REBOISEMENT

Reconquête de la biodiversité de l'île

En conséquence, les chantiers de restauration et de reconstruction des milieux naturels seront poursuivis et amplifiés. Il s'agira alors de reconstituer des paysages forestiers déboisés ou dégradés, mais aussi de renforcer ces écosystèmes afin d'améliorer leur résistance aux incendies, à l'érosion, aux fortes variations climatiques et météorologiques, tout comme aux attaques de nuisibles. Au-delà de son aspect écologique, ce programme présente de nombreux atouts économiques. En effet, certaines espèces endémiques peuvent participer au développement de filières telles la production de bois, de plantes à parfum aromatiques et médicinales, mais aussi des filières horticoles ou agro écologiques. Et aboutir ainsi à la création de

richesses et d'emplois. En outre, ne souhaitant pas limiter son action au simple périmètre des milieux naturels, les quartiers seront également concernés. Le Département a lancé, le 30 août 2019, l'opération " Bwa de kartié : des arbres pour respirer dans les quartiers " dans le quartier Bois-de-Nèfles de Saint-Paul dans le collège Jules Solesse avec la plantation d'un Bois de nèfles. Pour respecter l'habitat naturel du Bois de nèfles et favoriser son développement une trentaine d'espèces indigènes et endémiques ont également été plantés. Cette action " Bwa de kartié " porte notamment sur la plantation d'espèces indigènes et endémiques dans tous les espaces publics, que cela soit en bord de route, dans les établissements scolaires, parcs de

logement sociaux. Elle encouragera également la plantation d'espèces indigènes et endémiques chez les particuliers. Des moyens significatifs contribuant à l'amélioration du cadre de vie des Réunionnais, à une reconexion avec la nature de l'île, à la sensibilisation de tous les publics et à la limitation de la propagation des espèces invasives. Dans le cadre de ce projet d'envergure, il s'agira de ramener au cœur des espaces urbains des espèces patrimoniales remarquables, dont certaines ont donné leur nom à des quartiers comme le bois de nèfles, le bois d'olive ou le tan rouge. Le Département veut ainsi amplifier ses actions auprès de la population, en favorisant sa participation aux opérations de replantations et en l'impliquant davantage dans la

Un plan de reboisement s'appuyant sur un réseau de pépinières

○ Pour mener à bien ce plan ambitieux de plantations à grande échelle, La Collectivité pourra compter sur les pépinières départementales, des pépinières gestionnaires des Espaces Naturels Sensibles (ENS), des pépinières privées ou communales.

préservation de la biodiversité de l'île. L'objectif ultime étant de permettre à chaque citoyen d'être acteur de la protection et de la promotion de la nature réunionnaise.

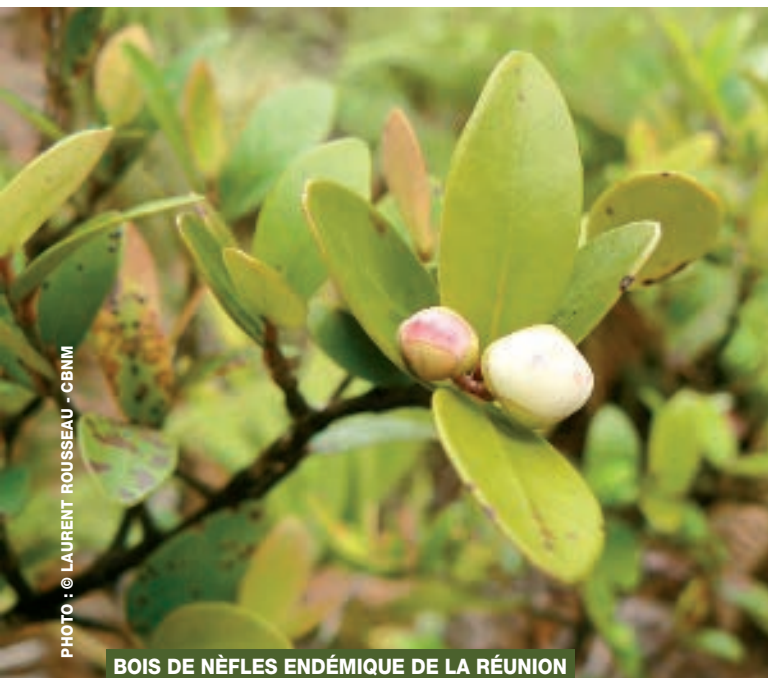


PHOTO : © LAURENT ROUSSEAU - CBNM



PHOTO : © MARIE LACOSTE - CBNM

BOIS DE NÈFLES ENDÉMIQUE DE LA RÉUNION



Une charte d'engagement " Bwa de Kartié " a été signée avec le collège Jules Solesse à Bois-de-Nèfles Saint-Paul.

○ Afin de marquer le lancement de ce plan d'1 million d'arbres, un Bois de nèfles à grande feuilles (*Eugenia mespiloides*), espèce rare, vulnérable et protégée a été symboliquement planté dans l'enceinte du collège. Pour accompagner l'établissement dans sa démarche pédagogique, une charte d'engagement

a été remise par le Département au Principal. Par ce document, la Collectivité signifie sa volonté d'accompagner l'établissement dans la conception et la mise en œuvre d'un parcours pédagogique sur la biodiversité exceptionnelle de l'île. Le collège pourra ainsi mobiliser tous les outils et dispositifs déployés par la Collectivité et ses part-

naires, notamment la Dotation Biodiversité qui permet de visiter les ENS, mettre en œuvre des arboretums d'espèces endémiques, de bénéficier de conseils et accompagnement techniques des partenaires (gestionnaires d'ENS, CBNM et CAUE, Mascarin Jardin Botanique de La Réunion...)... Des élèves de SEGPA des col-

lèges de Jules Solesse et de l'Étang Saint-Paul ont d'ores et déjà participé au projet de reboisement. Cette action s'est déroulée dans le collège Jules Solesse le 30 août 2019 avec la plantation d'une trentaine de plants et sur l'Espace Naturel Sensible de Sans-Souci à l'occasion de la 15^{ème} édition des week-ends Natures.

Une pépinière départementale à Piton Defaud

○ Un million de plantes indigènes et endémiques réintroduites d'ici 5 ans dans les milieux naturels mais aussi dans les espaces publics des quartiers, voilà le but que s'est fixé Le Département. L'opération " Bwa de Kartié " lancée l'année dernière doit quant à elle permettre de ramener des espèces patrimoniales remarquables au cœur des espaces

urbains et périurbains. Un objectif qui nécessitera la création d'un réseau de pépinières départementales pour la production à grande échelle de plantes endémiques et indigènes. La production envisagée est de 150 000 plantes annuelles. En outre, une nouvelle pépinière départementale devrait voir le jour début 2021 à Piton Defaud, près de La

Rivière des Galets. Cette structure, gérée par la SPL EDDEN, sera située sur un Espace Naturel Sensible et devrait produire environ 50 000 plantes par an sur une surface de 4500m². Une production destinée également à la restauration des espaces naturels grâce aux chantiers d'insertion professionnelle. Un autre espace de 4 500 m² a été attribué à l'association

ADIVEP pour la mise en œuvre d'un Atelier Chantier d'Insertion (ACI) dédié à la production de cultures vivrières et de Plantes Aromatiques à Parfum et Médicinales (PAPAM). Parallèlement aux pépinières départementales, la Collectivité passera également des contrats d'achat et de culture de 450 000 plants auprès des pépiniéristes privés de l'île.



LES
ENS

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

UN ESPACE NATUREL SENSIBLE EST UN MILIEU NATUREL REMARQUABLE MENACÉ OU VULNÉRABLE PRÉSENTANT UN INTÉRÊT RÉEL QU'IL SOIT PAYSAGER, FLORISTIQUE OU FAUNISTIQUE. COMPÉTENT AU TITRE DE LA LOI POUR MENER UNE POLITIQUE DE PROTECTION ET DE VALORISATION DE CES ESPACES NATURELS, LE DÉPARTEMENT MET EN ŒUVRE DEPUIS 1991 UNE POLITIQUE DE PRÉSERVATION ET DE LA VALORISATION DE CES MILIEUX.

LA GRANDE CHALOUPE, LA FORÊT SEMI-SÈCHE, JOYAU DE L'ÎLE

Sur les remparts des falaises ou dans les ravines vous pourrez observer l'une des dernières forêts sèches de basse altitude de La Réunion, une végétation unique au monde. Ce milieu constitue un précieux témoignage de la biodiversité de l'île avant l'arrivée de l'Homme. Il abrite de nombreu-

ses espèces protégées, comme le Mahot rempart, le Bois de senteur blanc, le Ti Bois de senteur, le Bois puant ou le Bois d'ortie. La rareté de la forêt semi-sèche s'explique par son accessibilité et la fragilité des espèces qui la composent. Les premiers arrivants ont en effet rapidement exploité et défriché les zones littorales et celles de basse

altitude où se trouvaient ces formations. À l'heure actuelle, le site est encore fortement menacé par les incendies, le braconnage et l'invasion de certaines plantes. La forêt de la Grande Chaloupe constitue aussi le milieu de vie de nombreux oiseaux dont certains rarissimes et endémiques comme le Papangue. Des anciennes

coulées du Piton des Neiges aux formes étranges et sphéroïdales sur l'un des plus vieux sols de La Réunion caractérisent également ce milieu. Coté Possession, vous y découvrirez le chemin des Anglais. Ce sentier suit le tracé historique de la première voie de communication entre le Nord et l'Ouest de l'île.



LE PITON MONT-VERT, UN ÎLOT DE NATURE PRÉSERVÉE

○ Situé dans les hauts de la commune de Saint-Pierre, à 500 mètres d'altitude, le piton Mont-Vert offre une vue magnifique sur la côte sud-ouest de l'île. Ce cratère volcanique, d'une superficie totale de 56 ha, a pris la forme d'un croissant de lune. Il est beaucoup plus récent que le piton de la Fournaise. L'aspect boisé du cône, isolé dans un paysage de canne et d'urbanisation diffuse, constitue un élément paysager marquant. Les boisements du Piton Mont-Vert constituent une zone d'intérêt écologique remarquable, puisqu'ils sont caractérisés par la présence d'une forêt semi-sèche. Ce milieu primaire est le plus menacé de La Réunion. En effet, il ne persiste plus qu'à l'état de reliques dans les endroits les plus

inaccessibles de l'île (remparts, ravines, piton). La végétation indigène est particulièrement bien conservée sur la crête du piton : des espèces adaptées à la sécheresse y sont présentes en quantités plus ou moins importantes, telles le Bois dur, le Bois de Judas, le Bois de nêfle à petites feuilles ou le Bois de prune. Ce milieu extrêmement fragile, composé de 65% d'endémisme dont 9 espèces protégées par décret ministériel, est malheureusement exposé à de nombreuses dégradations : le braconnage, les risques d'incendie comme le développement des espèces exotiques envahissantes telles que le Faux Poivrier, le Jamrosat ou le Tabac Boeuf qui sont autant de menaces pour cette formation végétale.

LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ÉTANG DE SAINT-PAUL, LA PLUS GRANDE ZONE HUMIDE LITTORALE DES MASCAREIGNES

○ À quelques centaines de mètres de la route nationale, au milieu des papyrus, la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Paul est un havre de paix. Zone humide d'importance internationale reconnue par la convention de Ramsar et plus

grande zone humide littorale des Mascareignes, l'Étang de Saint-Paul est depuis 2008 une réserve naturelle nationale de 447ha. Elle constitue un site majeur présentant un intérêt exceptionnel sur les plans faunistiques et floristiques, nécessaire au maintien d'équili-

bres biologiques originaux. Les activités y sont nombreuses. L'occasion d'observer poules d'eau, papanges et tourterelles malgaches, libellules et demoiselles, crapaud et gyryns. Le Département a lancé des travaux pour aménager un cheminement

de découverte accessible aux PMR, soit un linéaire de 300m en platelage bois, pour une meilleure intégration dans cet écosystème. Plusieurs plateformes d'observation accueillant des médias d'interprétation viendront compléter cet aménagement.

SAINTE-MARGUERITE, LES RELIQUES DE LA FORÊT PRIMAIRE

○ L'ENS de Sainte-Marguerite est situé sur la commune de Saint-Benoît. D'une superficie de 159 ha, il s'étend entre 550 et 780 m d'altitude. L'on découvre dans cette forêt des espèces caractéristiques comme les mahots, le Bois de négresse ou le Bois de source mais aussi des fourrés à Pandanus montanus, une espèce unique au monde. Ils forment un milieu végétal dense, qui ne se développe que sur des sols

presque marécageux. L'ensemble est dominé par le Fanjan femelle et le Palmiste rouge. Les espèces comme le Pimpin, le Bouillon blanc, l'Ambaville et les mahots poussent en dessous. Ces fourrés figurent parmi les plus grandes richesses naturelles de l'île. Ces milieux préservés de 50 % d'endémisme végétal, accueillent des espèces remarquables comme le Zoiseau la vierge, le Zoiseau vert, la Salangane...





PHOTO : © BRUNO BAMBA - DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

OISEAU LUNETTE VERT (*Zosterops Olivacea*) – PROTÉGÉ



PHOTO : © MARIE LACOSTE - CBNM

BOIS DE NÊFLES (*Eugenia buxifolia*)

LA RÉUNION UNE BIODIVERSITÉ UNIQUE AU MONDE



PHOTO : © OMF

BOIS D'AFFOUCHE (*Ficus mauritiana*)



PHOTO : © BRUNO BAMBA - DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

BUSARD DE MAILLARD OU PAPANGUE, (*Circus maillardi*) – PROTÉGÉ



PHOTO : © JEAN HWERT - CBNM

BOIS DE RONGUE, (*Erythroxylum laurifolium*)



PHOTO : © LORENZO SAINT-AUVEUR

BOIS LAURENT MARTIN (*Forgesia racemosa*)



PHOTO : © AVE2M

PÉTREL DE BARAU (*Pterodroma barau*) – **PROTÉGÉ**



PHOTO : © BRUNO BAMBA - DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

OISEAU LA VIERGE, (*Terpsiphone bourbonensis*) – **PROTÉGÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL**



PHOTO : © BRUNO BAMBA - DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

TAN ROUGE (*Weinmannia tinctoria*)



PHOTO : ©BRUNO BAMBA - DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

BOIS D'OSTO (*Antirhea borbonica*)

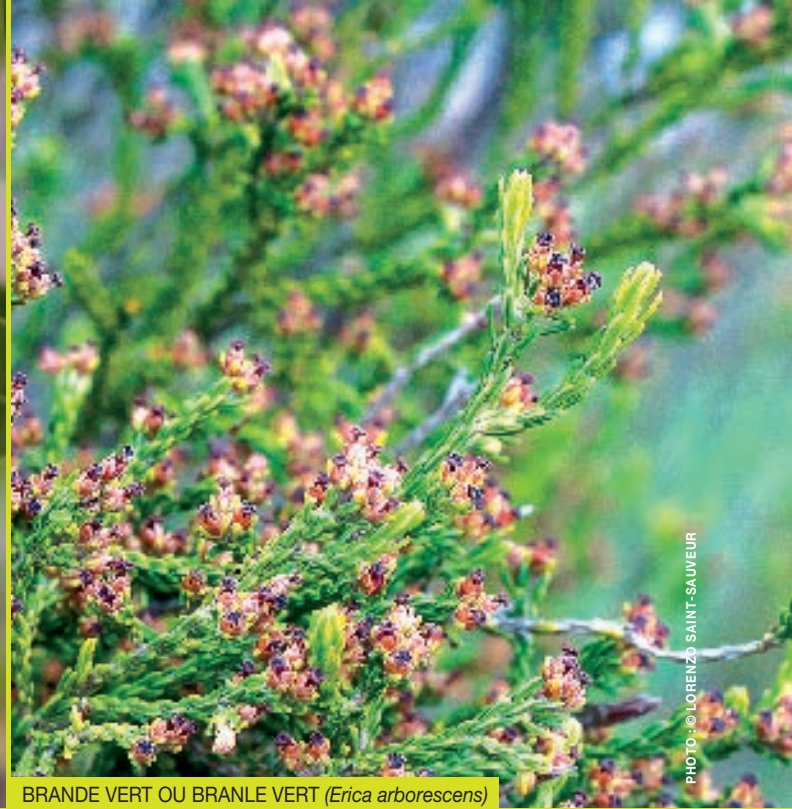


PHOTO : © LORENZO SAINT-SAUVEUR

BRANDE VERT OU BRANLE VERT (*Erica arborescens*)



FLEUR JAUNE (*Hypericum lanceolatum*)

PHOTO : ©BRUNO BAMBA - DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION



FIGUIER BLANC, (*Ficus lateriflora*)

PHOTO : ©BRUNO BAMBA - DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION



BOIS D'OLIVE BLANC (*Olea lancea*)

PHOTO : ©BRUNO BAMBA - DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

UNE NATURE EXCEPTIONNELLE INVISIBLE

PHOTOS : © GESTIONNAIRES DE ENS ET DR



LES AMPHIBIENS DE LA RÉUNION

ILS S'ABRITENT ET VIVENT DANS NOS MILIEUX HUMIDES. ON LES RECONNAÎT À LEUR COASSEMENT ET LEUR SAUT RAPIDE.



PHASME "CHIPÈQUE BÂTON" (*Monandroptera acanthomera*)

ROI DU CAMOUFLAGE, CE PHASME SE CONFOND AVEC LES BRANCHES ET LES BRINDILLES DU BOIS DE CHANGE-ÉCORCE.



ARAIGNÉE CRABE (*Thomisus citrinellus*)

CETTE ARAIGNÉE QUI SE PREND POUR UN CRABE EST UNE REDOUTABLE CHASSEUSE. SES LONGUES PATTES ANTÉRIEURES LUI PERMETTENT DE CAPTURER EFFICACEMENT SA PROIE.



LIMACE DE MAILLARD (*Hyalimax maillardi*)

CETTE LIMACE ENDÉMIQUE DE LA RÉUNION, AU CORPS TRANSLUCIDE, VIT DANS LES FORÊTS HUMIDES ET SE NOURRIT D'ALGUES MICROSCOPIQUES.



CHENILLE DE VANESE DE BOURBON (*Antanartia borbonica*)

CE PAPILLON, MENACÉ D'EXTINCTION, EST ENDÉMIQUE DE LA RÉUNION ET PROTÉGÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL. LA CHENILLE DÉCOUPE DANS LA FEUILLE DE SA PLANTE HÔTE, UNE LOGE DANS LAQUELLE ELLE SE CACHE.



TANGUIN PAYS (*Stillingia lineata*)

ESPÈCE INDIGÈNE GRAVEMENT MENACÉE D'EXTINCTION, ELLE EST PROTÉGÉE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL.



DE LA MOUSSE... MAIS PAS QUE !

NI VÉGÉTAL, NI ANIMAL, LE CHAMPIGNON EST UN " INCLASSABLE " QUI CONSERVE BIEN DES MYSTÈRES.



LA BIODIVERSITÉ

LE DÉPARTEMENT LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES*

LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES SONT EN PLEINE RECRUDESCENCE. EN CONCURRENCE DIRECTE AVEC LES ENDÉMIQUES DE L'ÎLE, ELLES MENACENT LA BIODIVERSITÉ RÉUNIONNAISE. AUSSI, LE DÉPARTEMENT S'EST ENGAGÉ DANS UN AUTHENTIQUE COMBAT POUR LA PRÉSERVATION DE CES MILIEUX REMARQUABLES.

*(EEE)

Actuellement, près d'un tiers des espèces endémiques de La Réunion est menacée d'extinction, perturbant ainsi l'équilibre des écosystèmes naturels et le maintien d'espèces indigènes et endémiques. Ce sont effectivement 30 % de la flore vasculaire et 22 % de la faune vertébrée terrestre qui sont en voie de disparition. Cette menace est essentiellement liée aux activités humaines comme

l'introduction d'espèces exotiques envahissantes. Les plantes indigènes de notre île se sont développées en l'absence de concurrence extérieure. Elles sont donc moins vigoureuses que la grande majorité des exotiques. Or les activités humaines, au niveau local comme au niveau international, combinées à une démographie importante, favorisent la dispersion d'espèces qui, dans leur milieu d'origine, sont inoffensives.

UNE VÉRITABLE STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE POUR LUTTER CONTRE LES EEE

En décembre 2017, Le Département a rassemblé les acteurs concernés afin de convenir d'une vision commune en matière d'objectifs et de priorités. Pilotée par la Collectivité départementale, cette réflexion fut animée par le Parc National. Les autres partenaires concernés sont l'ONF, le CBNM, le CIRAD et la DEAL. L'année 2018 a vu la mise en place d'un important travail de recueil et de partage des données. Cette démarche concertée et partagée à l'échelle de l'île a permis d'aboutir à une cartographie des enjeux de conservation des milieux jamais réalisée jusqu'alors et de prioriser les actions de lutte sur

le terrain. Mais aussi de fixer les travaux prioritaires et d'optimiser les financements que le Département consacre à la préservation des milieux naturels uniques de La Réunion. Cet engagement pour la Collectivité de près de 7 millions d'euros par an permet de traiter 600 à 800 hectares de forêt et de lutter concrètement contre les envahissantes. Un budget également consacré à la plantation de près de 20 000 arbres indigènes et endémiques. Un investissement qui induit aussi un coût humain, avec la mobilisation en 2019 de près de 200 agents en CDI et de près de 350 salariés ouvriers en parcours d'insertion.



EN 2019, CE SONT PRÈS DE 10 MILLIONS D'EUROS QUI ONT ÉTÉ INVESTIS DANS LA LUTTE CONTRE LES EEE, 200 CDI ET PRÈS DE 350 OUVRIERS EN PARCOURS D'INSERTION.



TUIT-TUIT

PHOTO : © JAIME MARTINEZ - SEOR



OEUF DE PÉTREL DE BARAU PRÉDATÉ

PHOTO : © AVE2M



SPÉCIAL BIODIVERSITÉ

PÉTREL NOIR DE BOURBON

PHOTO : © AVE2M

SAUVEGARDER LES OISEAUX ENDÉMIQUES MENACÉS D'EXTINCTION

LA RÉUNION EST LA SEULE ÎLE TROPICALE AU MONDE À HÉBERGER LE TUIT-TUIT, LE PÉTREL DE BARAU ET LE PÉTREL NOIR, OISEAUX ENDÉMIQUES MENACÉS D'EXTINCTION. DES ACTIONS POUR LA PROTECTION DE CES ESPÈCES ONT DONC ÉTÉ MISES EN PLACE PAR LE DÉPARTEMENT ET SES PARTENAIRES.

○ Au Piton des Neiges, la population de Pétrels de Barau niche dans les falaises situées sous le dôme du Piton. La population du Tuit-tuit est quant à elle exclusivement localisée dans cette zone protégée du massif de La Roche Ecrite. Or, les déchets abandonnés dans ces milieux naturels sont un risque pour l'environnement, la santé et constitue une menace ces oiseaux endémiques de La Réunion. Car ils favorisent la prolifération des rats et des chats, principaux prédateurs du Pétrel Noir, du Pétrel de Barau, et du Tuit-tuit. Les déchets attirent ces prédateurs près des zones de nidification qui détruisent alors œufs, poussins et s'attaquent même aux adultes. Face aux enjeux de conservation des patrimoines naturels et paysagers de l'île et de protection de ces oiseaux menacés, Le Département finance chaque année des opérations de collecte

et d'évacuation des déchets. Plus de 500 tonnes de déchets par an sont ainsi évacués des milieux naturels. La Collectivité a également installé à proximité des gîtes du Piton des Neiges et de La Roche Ecrite des containers de stockage de déchets étanches. Elle soutient aussi financièrement les actions de l'association AVE2M en faveur de la lutte contre les rats, tout comme le projet de la SEOR pour la mise en œuvre d'outils connectés afin d'améliorer la protection de l'Echenilleur de La Réunion (Tuit-tuit) et du Pétrel noir de Bourbon. Caméras, enregistreurs acoustiques, pièges automatisés connectés à un réseau de télécommunication sont autant d'outils qui permettent de surveiller la reproduction des oiseaux et de contrôler leurs prédateurs. D'autre part, Le Département sensibilise les publics (randonneurs, pique-niqueurs...) sur l'im-



PHOTO : © AVE2M

pact de l'abandon des déchets, même biodégradables (pelures de fruits, restes de repas), dans la nature grâce à des panneaux de sensibilisation installés dans les forêts et les cirques. Enfin, en partenariat avec l'ONF, il est procédé au déséquipement ou au non équipement en poubelle des nouveaux sites d'accueil afin d'encourager les visiteurs à rapporter leurs déchets à la maison. Une signalétique adaptée est alors installée sur chaque site.

PRÈS DE 500 TONNES DE DÉCHETS SONT RAMASSÉS CHAQUE ANNÉE SUR LES SITES NATURELS DE L'ÎLE, POUR UN COÛT DE 500.000€.



PHOTOS : SOPHIE / ANABA - DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

UNE BIODIVERSITÉ ET ACCESSIBLES À TOUS

LES AIRES DE PIQUE-NIQUE ACCESSIBLES AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

DANS LE CADRE DE SON PROGRAMME D'AMÉNAGEMENTS ET D'ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU PUBLIC RESPECTUEUX DE L'ESPRIT DES LIEUX, LE DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION S'ENGAGE DANS UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE ET SOCIALE EN OUVRANT LES SITES NATURELS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR) AFIN QUE TOUS PUISSENT PROFITER DES RICHESSES EXTRAORDINAIRES DE LA BIODIVERSITÉ DE L'ÎLE. UNE IMMERSION AU CŒUR DE LA TAMARINAIE, D'UNE VÉGÉTATION ÉRICOÏDE, DE PAYSAGES CLASSÉS AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO.

ROUTE FORESTIÈRE DES TAMARINS

○ Parmi les nombreuses aires d'accueil installées sur le massif des Hauts sous le Vent, aucune n'était équipée d'un accès PMR. Le choix s'est logiquement porté sur l'ancienne carrière de scories, un emplacement plat et facilement aménageable, en lisière de route forestière. Un parking PMR à proximité du kiosque autorisant une sortie aisée et sécurisée du véhicule et un cheminement périphérique adapté avec des bordures chas-se-roues ont été aménagés. La table hexagonale placée sous le kiosque est désormais ouverte sur 3 côtés pour en faciliter l'accès

prévu pour 2 fauteuils. Une place à feu agrémentée d'une aire de retournement a également été conçue, à une hauteur adaptée aux personnes se déplaçant en fauteuil. Une seconde table hexagonale a été installée à proximité pour permettre un accueil plus important. Enfin, pour le côté esthétique respecter la biodiversité des lieux, le site a été planté d'essences endémiques.

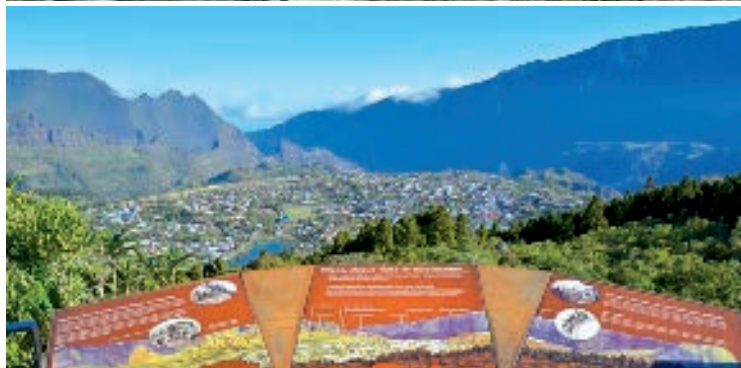
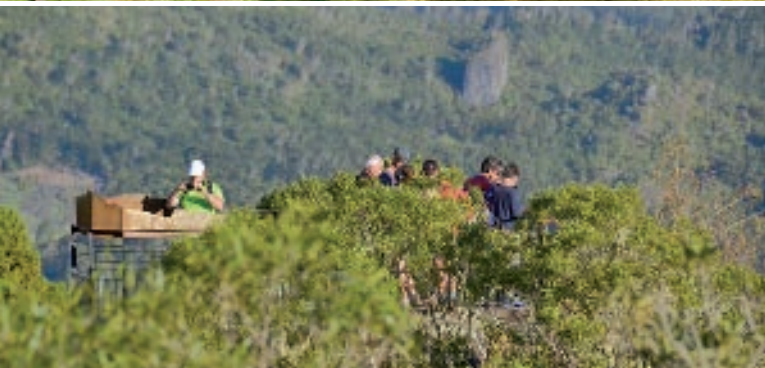
Coût de l'opération :
47 463€ dont 40% financé par Le Département et 60% par L'Europe.

ROCHE MERVEILLEUSE À CILAOS

○ Le massif forestier de Cilaos constitue un ensemble naturel d'une grande attractivité, à proximité immédiate du village. Le site de la Roche Merveilleuse et son belvédère offrent une vue plongeante et unique sur la partie sud du cirque. En 2015, tout y a été réaménagé et rénové. Les équipes de l'ONF ont fabriqué et monté tous les garde-corps en bois et les mobiliers de pique-nique, qu'il s'agisse des kiosques (dont un est en accessibilité PMR), des tables-bancs ou des fontaines à eau intégrées dans la pierre. En outre, les lieux ont été agrémentés de trois nou-

veaux médias d'interprétation pour permettre la découverte des paysages de montagne du Cirque de Cilaos, la protection et la préservation d'un site naturel d'exception, dont un média d'accueil, une table paysagère sur le thème du peuplement du cirque et une structure interactive des principaux sommets des pitons, cirques et remparts de Cilaos, inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Coût de l'opération :
239 250€ HT dont 60% financé par l'Europe et 40 % financé par le Département.



DES PAYSAGES

(PMR) AU CŒUR D'UNE BIODIVERSITÉ EXCEPTIONNELLE

AU VOLCAN

PAS DES SABLES

Le paysage lunaire de la Plaine des Sables, sur les traces du Piton de la Fournaise, l'un des volcans les plus actifs au monde, c'est une randonnée au cœur de Parc national qui invite au voyage à travers des temps géologiques et une diversité de milieux naturels à explorer. Le belvédère aménagé est accessible aux PMR.

Coût de l'opération : 157 625€ HT, dont 125 325€ HT financé à 60% par l'Europe et 40 % par le Département et 32 300€ HT, financé à 75% par l'Europe et 25% par le Département.

PLATEAU NEZ DE BŒUF

Le massif forestier du Volcan est l'une des zones naturelles les plus visitées de l'île grâce à l'attractivité du volcan actif de la Fournaise, mais également aux nombreuses aires d'accueil aménagées aux abords de la route forestière. L'aménagement du plateau du Nez de Bœuf s'inscrit dans le cadre de la politique pluriannuelle d'investissement du Département en matière d'accueil du public dont l'objectif est d'améliorer l'offre et le confort des visiteurs. Pour les Personnes à Mobilité Réduite, il a donc été créé le plus grand cheminement PMR de l'île d'une longueur de 860 mètres linéaires en béton fibré. Il a été procédé au réaménagement du parking, désormais doté de 2 places PMR.

Deux nouveaux kiosques agrémentés de table-bancs avec toiture en bardeaux ont vu le jour et un belvédère dédié aux PMR a été aménagé sur le point de vue de la Rivière des Remparts. La création d'une table de lecture du paysage et des points de vue a été complétée par un dispositif adapté pour les non-voyants. En outre, 7 tables-bancs en cryptomeria, 19 bancs monobloc en pierre de lave sciée et 14 places à feu en lave volcanique équipent désormais le site, tout comme ce nouveau bouldrome, au départ du cheminement.

Coût de l'opération : 422 500€, dont 25% financé par Le Département et 75% par L'Europe.

LES SITES

NATURELS

ACCESSIBLES

17 sites sont aujourd'hui accessibles aux personnes porteuses de handicap, notamment le handicap moteur. L'objectif est d'élargir cette offre, mais aussi de mieux la faire connaître aux intéressés.

Belvédères offrant les plus beaux points de vue sur Pitons Cirques et Remparts, classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO : Maïdo, Pas de Bellecombe Jacob au Volcan, Fenêtre de Makes, Plateau Nez de Bœuf sur la route du Volcan, Pas des Sables, Roche Merveilleuse à Cilaos.

Aires d'accueil - Kiosques dans nature exceptionnelle : Mamode Camp, Petite Plaine, Providence, Piton Sec, Route Forestière des Tamarins, Plaine des Grègues, site de la Vierge au Parasol, La source à Sainte-Rose, Trois-Bassins, Roche Merveilleuse à Cilaos, Domaine Archambeaud au Tampon, Pas des sables et Plateau Nez de Bœuf sur la route du Volcan.

6 000

POCHETTES ÉCO-RESPONSABLES OFFERTES AUX COUREURS POUR SENSIBILISER À LA BONNE GESTION DES DÉCHETS EN MILIEUX NATURELS



LES SENTIERS DU GRAND RAID

AMÉNAGÉS ET ENTRETENUS

PAR LE DÉPARTEMENT, EN PARTENARIAT AVEC L'ONF

PRÈS DE 70% DES SENTIERS EMPRUNTÉS PAR LE GRAND RAID, SOIT PRÈS DE 120 KM, ET LA QUASI-TOTALITÉ DE CEUX EMPRUNTÉS PAR LE TRAIL DE BOURBON, LA MASCAREIGNE ET LE ZEMBROCAL TRAIL FONT PARTIE DU RÉSEAU DE SENTIERS FINANCÉS PAR LE DÉPARTEMENT ET GÉRÉS PAR L'ONF.

Depuis la 1^{ère} édition du Grand Raid, le Département de La Réunion et l'ONF sont des partenaires incontournables dans l'organisation de cette course mythique. Chaque année, le Département, propriétaire à 95% des forêts publiques, finance la gestion courante et l'aménagement des sentiers, mis en œuvre par l'ONF. Grâce à l'entretien engagé régulièrement, cette manifestation peut se dérouler

dans des conditions optimales de sécurité et de propreté.

Le Grand Raid est en effet une épreuve majeure autour de laquelle les enjeux sont multiples pour La Réunion. L'enjeu sportif tout d'abord avec chaque année des milliers de participants locaux et internationaux, de très haut niveau, prêts à dépasser leurs limites et à franchir tous les obstacles afin d'atteindre la ligne d'arrivée. Les enjeux économiques et touristiques en

suite, compte tenu de l'impact d'une telle manifestation sur la consommation locale et sur le rayonnement de l'île au niveau international. L'enjeu environnemental enfin, car l'ensemble des acteurs impliqués dans l'organisation de cette compétition met tout en œuvre afin de préserver et de valoriser ces magnifiques sites inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Cet événement sportif d'envergure ne pourrait avoir lieu sans les diffé-

rents programmes votés chaque année par le Conseil Départemental. Ces derniers permettent le financement de projets d'accueil du public, l'entretien et la réfection des sentiers, des travaux réalisés par les équipes de forestiers de l'ONF. Ces missions sont indispensables au bon déroulement de la course pour les 2 750 trailers déjà inscrits à cette édition 2020 et qui s'apprêtent à traverser des milieux naturels uniques au monde.



PHOTO : ©BRUNO BAMBIA - DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

LES DIFFÉRENTS ÉCOSYSTÈMES TRAVERSÉS PAR LE GRAND RAID

SAVANE ET FORÊT SÈCHE

- Sous le climat semi-aride de la côte sous-le-vent, les savanes herbeuses aux teintes fauves et les fourrés d'épineux occupent aujourd'hui de vastes étendues. Les vestiges de forêts semi-sèches, subsistent sur les pentes encaissées des ravines, et abritent un grand nombre d'espèces rares et protégées.

FORÊT DE BOIS DE COULEURS DE BAS

- La forêt de Bois de couleurs des Bas a principalement été préservée dans le Sud Sauvage ainsi que dans l'Est à moyenne altitude. Cette forêt présente la richesse floristique la plus importante de l'île, avec plus de 40 espèces d'arbres. Sous une dense canopée attei-

gnant les 20m de hauteur, la circulation est aisée dans le sous-bois dégagé où les épiphytes contribuent à créer la magie de cette forêt.

LES MILIEUX DE MONTAGNE

- La forêt de Bois de couleurs des Hauts, avec sa végétation luxuriante et abondante, est une parfaite représentation des forêts tropicales. Enveloppées de brumes fréquentes, ses arbres se couvrent généreusement de mousses, lichens, et autres plantes épiphytes. Typiques de La Réunion, les forêts de Tamarins des Hauts s'étendent largement sur des zones planes et régulièrement soumises aux incendies. Sensibles aux vents cycloniques, les Tamarins s'inclinent et revêtent un aspect sinueux. Sur les versants exposés aux pluies, les sols marécageux ont favorisé l'installation des fourrés à Va-

coas des Hauts. Les racines échasses de ces Pandanus de montagne, entremêlées à d'autres végétaux, forment un fouillis inextricable et rendent ces milieux impénétrables.

LA VÉGÉTATION DES HAUTES ALTITUDES

- Soumises aux conditions climatiques extrêmes des hautes altitudes, les forêts denses et vertes laissent progressivement la place aux paysages de landes rabougries. Les fourrés de brandes et d'Ambavilles deviennent plus épars. Au milieu de ces vastes étendues, apparaissent parfois des bosquets de Petit Tamarin des hauts. Des pelouses altimontaines viennent aussi s'intercaler entre ces paysages de bruyères. Sur les parties sommitales du Piton de la Fournaise, les espaces se dénudent et la végétation se fait rare et discrète.

LE DÉPARTEMENT INVESTIT TOUS LES ANS PLUS DE 9.2 MILLIONS D'EUROS DONT 6 MILLIONS POUR LA GESTION GLOBALE ET CONSTANTE DES SENTIERS (AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN, SIGNALÉTIQUE...) ET 3 MILLIONS POUR LA PRISE EN CHARGE DES OUVRIERS EN INSERTION. DES SENTIERS QUI BÉNÉFICIENT D'UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT SUPÉRIEUR À LA MAJORITÉ DES AUTRES DÉPARTEMENTS FRANÇAIS.

DES ÉCOSYSTÈMES PRÉSERVÉS QUI APPELLENT AU CIVISME DES RAIDEURS

Le réseau de routes forestières et de sentiers, très développé, a contribué à la réputation touristique de l'île. Le Département et l'ONF unissent leurs efforts pour préserver ce vaste linéaire qui reçoit chaque année plus de 5 millions de visites et qui est constitué

de 987 km de sentiers (4 fois le tour de l'île), aménagés et entretenus dans le but d'offrir aux randonneurs des sentiers de qualité dans un environnement exceptionnel classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Certains d'entre eux (GR1, 2, 3) ont d'ailleurs fait l'ob-

jet d'une labellisation par la Fédération Française de Randonnées Pédestres. À cela il faudra encore ajouter 623 km de routes et de pistes forestières, mais aussi 276 km de pistes VTT, 158 km de pistes équestres et 350 aires d'accueil aménagées.



PHOTO : ©BRUNO BAMBIA - DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION



PHOTO : © BRUNO BAMBIA - DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

LES GÎTES DÉPARTEMENTAUX

AU CŒUR D'UNE NATURE PRÉSERVÉE

LES GÎTES DÉPARTEMENTAUX SONT SITUÉS AU CŒUR DE DIFFÉRENTS ÉCOSYSTÈMES DE L'ÎLE. SÉJOURNER DANS L'UNE DE CES STRUCTURES DEMEURE SANS AUCUN DOUTE LE MEILLEUR MOYEN DE DÉCOUVRIR UNE NATURE PRÉSERVÉE.

LES RÉSERVATIONS S'EFFECTUENT VIA LA PLATEFORME DE L'IRT [HTTP://BOOK.REUNION.FR/FR/HEBERGEMENTS](http://BOOK.REUNION.FR/FR/HEBERGEMENTS)

LE GÎTE DE BÉLOUVE

Niché à près de 1500m d'altitude, le gîte est accessible par la route forestière de Bébour - Bélouve, depuis La Plaine-des-Palmistes. Il est au carrefour de plusieurs sentiers : le sentier du rempart de Salazie qui conduit à Hell-Bourg, le point de vue sur Trou de Fer, le sentier de la Vierge, le sentier des Tamarins et le sentier du Piton des Neiges via le Cap Anglais. Autant d'occasions de découvrir la forêt humide des hauts de l'est. Bélouve est aussi le premier pôle naturel aménagé pour être accessible aux per-

sonnes à mobilité réduite comme aux malvoyants avec son Somin Tamarin, qui démarre au parking du gîte. À quelques pas du gîte, le Musée du Tamarin (visite libre et gratuite, tous les jours sauf le mercredi) plonge dans le passé forestier du site et de son téléphérique. A ses pieds, une aire de pique-nique équipée de tables et de kiosques, constitue un formidable balcon sur Salazie.

Renseignements
au 0692 85 93 07.
Restauration midi et soir.

LE GÎTE DU VOLCAN

La route forestière du Volcan mène au gîte depuis Bourg-Murat en moins d'1h. Pour s'y rendre, différents écosystèmes sont traversés : au départ de La Plaine-des-Cafres, pâturages et forêts de cryptomerias s'alternent. Passées les aires de pique-nique, une végétation plus rase, faite de brandes, se perd dans les brumes de la pente Zézé et de la Plaine des remparts. Au Pas des Sables, le visiteur bascule dans un univers lunaire et majestueux, qui se termine au Pas de Bellecombe ouvrant sur l'enclos Fouqué. Pour une dé-

couverte originale de l'histoire géologique de La Fournaise, Le Département, en partenariat avec l'ONF, a aménagé cet itinéraire de points d'arrêts, complétés par une application ludique et familiale : « La route du volcan au fil du temps ». De nombreux sentiers sillonnent par ailleurs le Massif. Si l'enclos et l'ascension du cratère Dolomieux sont des incontournables, le Piton de l'eau ou le Piton Chisny sont de belles alternatives.

Réservations au
0692 85 20 91.

LE REFUGE DU PITON DES NEIGES

À l'origine de la création de La Réunion, le Piton des Neiges est accessible aux randonneurs par trois itinéraires : par Hell-Bourg via le Cap anglais, par le Bloc au départ de Cilaos et par La Plaine-des-Cafres au lieu-dit Mare-à-Boue. Après une nuit au refuge de la caverne Dufour (2480m), haut-lieu de marronnage, les mar-

cheurs démarreront dans la nuit pour profiter du lever du soleil au sommet au terme d'1h15 d'efforts. À 3069m, le point culminant de l'Océan Indien offre un formidable 360° sur l'île : Cilaos, Mafate, Salazie, le Piton de La Fournaise et le littoral.

Renseignements
au 0693 13 54 10.

LE REFUGE DE LA ROCHE ÉCRITE

Culminant à 2276m, la Roche Ecrite ouvre un somptueux panorama sur Salazie et Mafate. Une halte au refuge offrira une pause méritée et l'occasion de découvrir le Massif de La Plaine des Chicots, classé Réserve Naturelle, où vit

le célèbre tuit-tuit, oiseau endémique menacé d'extinction. L'on y accède depuis le Brûlé (Mamode Camp), Grand-Îlet ou Dos d'Âne.

Renseignements
au 0262 43 99 84.

LE REFUGE DE BASSE VALLÉE

Le refuge de Basse Vallée à St Philippe est au cœur d'un des ultimes vestiges de forêt tropicale humide de basse altitude, ou forêt de bois de couleurs des bas, qui couvrait autrefois toute la région au vent, du littoral jusqu'à 800m d'altitude.

Il n'en reste aujourd'hui que des lambeaux. D'où l'attrait d'une halte dans cette belle maison de pierre, point de départ d'un sentier qui conduit au Volcan.

Renseignements
au 0262 37 36 25.

LES GÎTES DE MAFATE

Seul des trois cirques à n'être accessible qu'à pied, Mafate a conservé toute son authenticité. L'ambiance y est conviviale. Cœur habité du Parc National, il fut inclus en 2010 dans

le Bien classé au Patrimoine Mondial de l'humanité par l'UNESCO. Mafate fait l'objet de nombreux récits de la tradition dans laquelle la nature, belle et inquiétante, joue un rôle prépondérant.

LE GÎTE DE YOLANDE HOAREAU À MARLA

À Marla, un des plus hauts îlets de La Réunion à 1625m d'altitude, cette case traditionnelle et le jardinier créole offre une vue splendide sur la totalité du cirque. L'on y accède par le Col des Bœufs en

traversant la Plaine des tamarins, par le col du Taïbit ou par le Maïdo, au prix d'une longue traversée.

Renseignements
au 0262 43 78 31.



PHOTOS : ©BRUNO BAMBIA - DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

GÎTE DE GRAND PLACE CAYENNE

Constitué de petites cases aux couleurs vives, le gîte de Cayenne est un véritable balcon sur la Rivière des Galets et l'îlet des Lataniers. Il est acces-

sible par la Rivière des galets ou par le Maïdo.

Renseignements
au 0692 11 07 89.

LE GÎTE D'ÎLET À BOURSE

À l'orée d'une forêt de filaos à 890m d'altitude, le gîte d'îlet à bourse fut rénové en 2015 dans le plus pur style créole. L'on s'y rend depuis le Col des Bœufs, en empruntant le sentier scout,

ou depuis la Rivière des Galets, à pied ou en 4x4 via Grand Place, ou via Aurère.

Renseignements
au 0262 43 43 93.



PHOTOS : ©BRUNO BANIERA - DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

ACTIVITÉS AGRICOLES

LES PRODUITS DE LA BIODIVERSITÉ

DANS LE CADRE DE SON PROJET DE MANDATURE, LE DÉPARTEMENT A IDENTIFIÉ COMME AXE PRIORITAIRE DE SON ACTION LA VALORISATION DE SON PATRIMOINE, AFIN D'EN FAIRE UN LEVIER POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS ET DE RICHESSES. EN S'APPUYANT SUR LES ATOUTS ET POTENTIELS DES TERRITOIRES, IL S'AGIT NOTAMMENT D'ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS AGRICOLES SUR LES ESPACES NATURELS.

Développer la filière apicole et sauvegarder des abeilles, un maillon essentiel de la biodiversité

Depuis maintenant quelques années, le Conseil Départemental participe au développement de la filière apicole tout en valorisant son patrimoine naturel. Il entend ainsi encourager la production de miel péi et accompagner la filière dans sa démarche de développement, de structuration et de professionnalisation. Sur tout le Département, ce sont 70 emplacements qui ont été recensés, chacun pouvant accueillir jusqu'à 40 ruchers, pour une durée de 5 ans. Une cinquantaine d'apiculteurs sont concernés par ce dispositif.

AUGMENTER LA PRODUCTION ET LABELLISER LA VANILLE

Le Département soutient le développement de la filière de production de vanille grâce à deux actions. Tout d'abord, la mise à disposition de nouveaux sites de production, soit une centaine d'hectares sur la forêt départemento-domaniale de l'Enclos du Volcan. Et la reconnaissance de la qualité de vanille réunionnaise, en apportant une valeur ajoutée

au travers d'une labellisation IGP (Indication Géographique Protégée). Chaque année, environ 25 tonnes de vanille verte sont produites, ce qui représente près de 5 tonnes de vanille noire. Cette production ne permet toutefois pas de répondre à la demande locale, estimée à environ 10 tonnes de vanille noire.

VALORISER LE TAMARIN DES HAUTS

L'industrie du bois compte un peu plus de 150 emplois directs

et près de 650 emplois indirects au sein de plus de 500 entreprises. Actuellement la ressource en bois local ne permet pas de couvrir les besoins de ces entreprises qui se tournent donc vers l'importation.

Le rôle du Département consiste donc à soutenir la filière et à maintenir les emplois existants en relançant les programmes d'investissements sylvicoles, en permettant l'accès aux massifs d'exploitation, en augmentant les surfaces de plantation et en renouvelant les massifs exploités.

PHOTO : ©BRUNO BAMBA - DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION



LES GESTIONNAIRES DES ENS

ET LES PARTENAIRES DU DÉPARTEMENT

LE DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION A COMPÉTENCE POUR MENER UNE POLITIQUE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES ESPACES NATURELS SENSIBLES PRÉSENTANT UN INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, PATRIMONIAL OU PAYSAGER. AFIN D'ACCOMPLIR CETTE MISSION, IL PEUT COMPTER SUR UN RÉSEAU DE PARTENAIRES.

Pour mener à bien sa politique de préservation et de valorisation des Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.), le Département apporte chaque année un soutien financier à plusieurs organisations, afin de leur permettre de concrétiser les programmes d'actions qu'elles ont élaborés pour protéger et valoriser les E.N.S. dont la gestion leur a été confiée.

Afin d'assurer la cohérence de ces programmes, chaque structure veille à la bonne continuité des actions entreprises d'une

année à l'autre, dans le but de consolider les stratégies retenues pour la préservation et la valorisation de ces E.N.S. et de la biodiversité. Des programmes de travaux de restauration écologique et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, mais aussi d'entretien des sites, d'aménagements, et d'accueil de publics, d'actions d'animations, de découverte et de sensibilisation, de développement d'activités touristiques ou agricoles, chaque fois que cela est possible dans des conditions compatibles avec la fragilité des milieux.

LES GESTIONNAIRES DES ENS :

- Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de La Réunion
- SPL EDDEN (Ecologie Développement Durable et Espace Naturel)
- Office Municipal de Développement Agricole et Rural (OMDAR)
- Office National des Forêts (ONF)
- Association Le Capitaine Dimitile
- Association Ilet des Chicots
- Association Ilet des Salazes
- Réserve Naturelle Nationale de l'Etang Saint-Paul
- Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion
- Association Allons Pren' Dioré En Main
- Association pour la Protection des Milieux Naturels de l'Est (APMNEST)
- AAPPMASA
- Association Plant ALI
- Commune de Saint-Paul

LES PARTENAIRES :

- Pour préserver la biodiversité de La Réunion, le Département pilote, finance et intervient dans le cadre de partenariat avec les organismes suivants :

le CAUE, le CBNM, l'AVE2M, le Parc national, la DEAL, la SEOR, SREPEN, EDUCATION NATIONALE, les Communes, le CIRAD...



DU 7 AU 25 OCTOBRE

DES OPÉRATIONS DE PLANTATION D'ESPÈCES ENDÉMIQUES ET INDIGÈNES

PLACÉE SOUS LE THÈME DE “ L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA SANTÉ DES VÉGÉTAUX ”, CETTE 16^e ÉDITION DES WEEK-ENDS NATURES PERMETTRA AU PUBLIC DE VOYAGER AU CŒUR DE LA NATURE RÉUNIONNAISE GRÂCE À DES VISITES GUIDÉES, DES ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES, DES RANDONNÉES, À PIED OU À CHEVAL, MAIS AUSSI DES NUITS À LA BELLE ÉTOILE.

Créés en 2005 par La Collectivité, les Week-ends NatureS ont pour objectif de sensibiliser le public aux enjeux de protection de la biodiversité en l'impliquant dans la conservation d'un patrimoine naturel unique et remarquable. Il s'agit également d'accroître les connaissances des visiteurs afin de générer des comportements respectueux de l'environnement, de les confronter au patrimoine naturel de notre île pour qu'ils deviennent les acteurs de la préservation de cette biodiversité. En effet, considérant que

le public n'est pas seulement un usager des milieux naturels, mais qu'il peut jouer un rôle actif, la Collectivité s'attache à engager tout un chacun dans la conservation et la sauvegarde de ce patrimoine dont l'exceptionnelle richesse constitue une priorité mondiale en terme de conservation de la biodiversité.

2020 a été déclarée “ Année internationale de la santé des végétaux ” par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La protection des végétaux est en effet un enjeu majeur pour la biodiversité

mais aussi pour le commerce et l'alimentation humaine. Un message relayé par le Conseil Départemental depuis plusieurs années, notamment à travers les Week-ends Natures, et qui sera donc le fil d'Ariane de ces journées consacrées à la nature réunionnaise. Comme chaque année, la Collectivité invite les Réunionnais à des opérations de plantation d'espèces indigènes et endémiques dans les forêts départementales. Ces moments passés en pleine nature sont aussi l'occasion de découvrir ou de redécouvrir des sites naturels, des paysa-

ges, mais aussi les enjeux et les richesses de la biodiversité de notre île. Au programme, ce seront plus de 150 visites guidées et animations pédagogiques gratuites proposées par des professionnels de la nature sur une trentaine de sites, dont certains sont inscrits au Patrimoine Mondial. Certaines de ces animations seront accessibles aux personnes porteuses de handicap (PMR, déficients visuels, déficients intellectuels), mais toutes seront ouvertes aux personnes sourdes et malentendantes (interprétariat en langage des signes).

Des sites naturels **ACCESSIBLES À TOUS**

**DONNER À TOUS LA POSSIBILITÉ DE DÉCOUVRIR LES PAYSAGES
EXCEPTIONNELS DE L'ÎLE ET DE VIVRE DES MOMENTS D'ÉMOTION :
UN ENGAGEMENT FORT DU DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION**

Le Département de La Réunion s'engage dans une démarche volontaire et sociale en ouvrant les sites naturels aménagés au plus grand nombre.

17 sites accessibles à tous les publics

- Belvédères offrant les plus beaux points de vue sur les pitons, cirques et remparts : Maïdo, Pas de Bellecombe, Fenêtre des Makes
- Aires d'accueil (kiosques, belvédère, parking) : Mamode Camp, Petite Plaine, Providence, Piton Sec (2 sites), Route forestière des Tamarins, Plaine des Grègues, Site de la Vierge au Parasol, La Source à Sainte-Rose, Roche Merveilleuse à Cilaos, Domaine Archambeaud au Tampon, Plateau Nez de Bœuf, Pas des Sables.
- Le pôle accessibilité de Bélouve : un sentier immergé dans la forêt de Tamarins sur 300 mètres de platelage bois, équipé de médias de découverte, le tout transcrit dans des audio guides. Salle d'exposition, audio guides disponibles gratuitement au gîte, une première à La Réunion !

- Belvédères
- Aires d'accueil (kiosques, belvédère, parking)
- Pôle accessibilité de Bélouve

**DÉCOUVREZ
L'AIRE D'ACCUEIL
DU NEZ DE BŒUF**

Un parcours de 660 mètres
avec un point de vue sur la
Rivière des Remparts.

www.departement974.fr

Le Département aux côtés des Réunionnais

Le Département accompagne *les projets scolaires en faveur de la biodiversité*

DOTATION BIODIVERSITÉ

*Pour découvrir un espace naturel remarquable
et contribuer à sa protection*

- Découvrir les espaces naturels sensibles de La Réunion
- Créer un arboretum d'espèces indigènes et endémiques
- Installer un rucher pédagogique

Pour les écoles primaires et collèges

Demandes de subvention à retirer à l'adresse internet :
<https://www.departement974.fr/dotationbiodiversite>

*Pour sauvegarder des milieux naturels
uniques au monde et reconquérir la biodiversité
remarquable de La Réunion*

Contribuez avec vos élèves au projet Bwa de Kartié et soyez acteur du plan départemental de plantation d'un million d'arbres d'espèces indigènes et endémiques d'ici 2024.



© DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION - ERIC AND SAMSA

Le Département aux côtés des Réunionnais

